

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 18 Décembre 2019

P.V. N° 19

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI - Bernard BIAVA - Pierre COLLETTI - Henri Paul DESVIGNES - Jean Pierre FRANSCHESCHINI - Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO - Francis MINISCALCO - Yves MOLINES - Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

INFORMATION

La journée du championnat séniors du week-end du **1^{er} Décembre 2019 est reportée**
au 26 Janvier 2020.

CHANGEMENTS DHORAIRE

BESSE-SPORTS demande d'avancer le match de D2 poule B contre Cannet des Maures 1du 01/12/2019 au 22/12/2019 à 15h00. La commission refuse cette demande le match Puget S/argent F C / Besse-Sports étant déjà programmé pour le 22/12/2019 et la rencontre contre CANNET DES MAURES étant quant à elle programmée au 26/01/2020.

A S CALLAS CANTON demande le report du match de D3 poule C contre Trans S1du 22/12/2019 au 16/02/2020 à 15h00. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 16/02/2020 à 15h00.

Matches à jouer

Le 22 DECEMBRE 2019

D2 poule B

PUGET S/ARGENS 1 / BESSES SPORT 1 du 24/11/2019 (50172.1)

D3 poule B

SOLLIES FARLEDE 2 / SC BARJOLS 1 du 19/01/2020 (50327.1)

D3 poule C

PUGET S/ARGENS 2 / ST TROPEZ 2 du 24/11/2019 (50370.1)

D4 poule A

BANDOL U S 1 / YOUNG CARITAS du 03/11/2019 (50491.1)

LA CADIERE U S 2 / FC LA SEYNE 2 du 10/11/2019 (50502.1)

D4 poule B

PIGNANS U S 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)

Le 16 FEVRIER 2020

D1

ST CYR A S 1 / ST MANDRIER 1 du 15/12/2019 (50051.1)

D3 poule A

ST CYR A S 2 / ST MANDRIER 2 du 15/12/2019 (50249.1)

D3 poule B

BARJOLS SC1 / BESSE SPORT 2 du 24/11/2019 (50304.1)

D3 poule C

AS CALLAS CANTON1 / TRANS S1 du 01/12/2019 (50378.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 15 décembre 2019

D1

LA SEYNE FC / COGOLIN

SIX FOURS LE BRUSC / CUERS PIERREFEU

LE LAVANDOU / SOLLIES FARLEDE

TOULON HOPITAL / SC DRAGUIGNAN

LA LONDE / ESTEREL

D2 Poule A

SANARY / LA CADIERE

FREJUS ST RAPHAEL / RAMATUELLE

LA LONDE / TREMPLIN FC

LE PRADRET / CUERS PIERREFEU

HYERES FC / COGOLIN

SC TOULON / STE MAXIME

Poule B

PAYS DE FAYENCE / LES ARCS

CARQUEIRANNE LA CRAU / BORMES

LORGUES / LA VALETTE

PUGET SUR ARGENS / GRIMAUD

STE MAXIME / BESSE SPORTS

D3 Poule A

SANARY / GARDIA CLUB

OLLIOULES / TOULON HOPITAL

LE PRADET / GARDIA CLUB

LA VALETTE / JS BEAUSSET

SANARY / ASPTT HYERES

Poule B

SC NANS / SOLLIES FARLEDE

US VAL ISSOLE / ROCBARON

ST MAXIMIN / CARCES

BARJOLS / VIDAUBAN

BELGENTIER / BRIGNOLES

VAL BESSILLON / BESSE SPORTS

Poule C

PLAN DE LA TOUR / TRANS

RC LA BAIE / LES ARCS

SC DRAGUIGNAN / LA LONDE

LORGUES / CALLAS CANTON

PUGET SUR ARGENS / GRIMAUD

PLAN DE LA TOUR / ROQUEBRUNE

TRANS / ST TROPEZ FC

D4 Poule A

US VAL ISSOLE / LA CADIERE

LE REVEST / PIVOTTE SERINETTE

BANDOL / ST ZACHARIE

ASPTT HYERES / YOUNG CARITAS

Poule B

LE LAVANDOU / ROCBARON

ROQUEBRUNE / SALERNES

FA FREJUS / BRIGNOLES

PIGNANS / ST MAXIMIN

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

2^{ème} parution

D3 poule C

PLAN DE LA TOUR SP C 1 / TRANS S1 du 24/11/2019 (50369.1)

La commission des activités sportives Séniors vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Prochaine Réunion
Mercredi 8 Janvier 2020

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO